



Association Hospitalière
SAINTE-MARIE



IFSI - IFAS La Gaude
Établissements Sainte-Marie
ALPES-MARITIMES

PROJET PEDAGOGIQUE IFAS 2025/2026

INSTITUT DE FORMATION
AIDE-SOIGNANT
SAINTE-MARIE
9337, route de St Laurent
06610 LA GAUDE



SOMMAIRE

1	. LES FONDEMENTS DU PROJET	4
1.1	L'objet de la formation	5
1.2	Le public en formation	7
1.2.1	Les modalités de mise en œuvre de la formation par la voie de l'apprentissage	8
1.2.2	Les modalités d'accueil des publics en situation de handicap	8
1.3	Les formateurs.....	9
1.4	L'environnement	9
2	LA FORMATION PREPARANT AU DIPLOME D'ETAT AIDE SOIGNANT	11
2.1	Conception de la formation.....	11
2.1.1	Conceptions en soins.....	11
2.1.2	Conception de la pédagogie	12
2.1.3	Principes d'actions.....	15
3	ORIENTATIONS	18
4	OBJECTIFS GLOBAUX DE FORMATION.....	18
5	METHODES PEDAGOGIQUES	19
5.1	Les méthodes pédagogiques	19
5.1.1	Les évaluations formatives	20
5.1.2	Les évaluations normatives	20
5.1.3	Le suivi pédagogique	20
5.2	Des projets spécifiques.....	21
5.2.1	Forum de l'emploi	21
5.2.2	Apprentissage par la simulation	21
5.2.3	Digitalisation des modules du référentiel de formation	22
5.2.4	Projets d'animation au sein des EHPAD partenaires.....	22
5.2.5	Ateliers d'Education à la Santé.....	22
5.2.6	Inter professionnalité	23

5.2.7	Numérique en santé	23
6	LE PROGRAMME DE FORMATION	23
6.1	ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE.....	23
6.1.1	ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	28
7	LES PROMOTIONS ENTRANTES EN 2025	29
7.1	Promotion de Septembre 2025-2026.....	29
7.2	Formation blended learning sur la deuxième rentrée	30
7.3	Promotion DEAS en 2 ans - Septembre 2025/2027	31
8	FORMATION CONTINUE ET DISPOSITIFS SPECIFIQUES	32
8.1	Formation continue	32
8.2	Partenariats et projets.....	32
8.2.1	Projet de double diplomation DEAES /DEAS	32
8.2.2	Engagement dans les Cordées de la Réussite	32
8.3	Dispositif spécifique après une interruption de formation en soins infirmiers supérieure à 3 ans.....	33

Le projet de l'Institut de Formation Aide-Soignant SAINTE-MARIE, fruit d'un travail collectif de l'équipe pédagogique, définit chaque année les grandes orientations de la formation.

Il participe à la **cohérence du processus de professionnalisation** en articulant les compétences visées, les objectifs pédagogiques, les principes de la formation et les pratiques professionnelles, tout en garantissant le respect des exigences du métier au regard de la qualité et de la sécurité des soins.

Ce projet constitue un **cadre de référence** pour l'élève aide-soignant, les cadres de santé formateurs et les professionnels du terrain. A ce titre, il précise les conditions indispensables à la préparation des futurs professionnels, en **plaçant l'apprenant au centre d'un processus de réussite**.

Elaboré à partir des référentiels de formation et des textes réglementaires, il permet de clarifier les exigences professionnelles liées aux métiers du soin ainsi que les compétences et aptitudes nécessaires à leur exercice. Il intègre des méthodes pédagogiques innovantes afin de répondre aux évolutions du système de santé.

La formation initiale dispensée garantit des apprentissages pertinents et adaptés aux besoins de santé de la population, en cohérence avec les priorités de Santé Publique du territoire. Conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant, elle reflète la volonté de contribuer à l'évolution de la profession dans le champ de la santé.

L'enseignement dispensé repose sur les principes et méthodes pédagogiques définis par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

La finalité de cette formation est de permettre à l'élève aide-soignant d'acquérir les connaissances, compétences et postures professionnelles attendues pour l'obtention du diplôme d'Etat, et de l'amener à remplir pleinement son rôle dans un système de santé en transformation, en tenant compte des dimensions éthiques et juridiques inhérentes à son engagement professionnel.

1 . LES FONDEMENTS DU PROJET

Le projet pédagogique de l'Institut prend en considération les profondes évolutions de l'environnement sanitaire, social et professionnel.

Un territoire à forte demande en formation

Le département des Alpes-Maritimes se caractérise par une densité importante de structures de soins et d'établissements médico-sociaux, privées comme publiques. Ses spécificités démographiques - une population vieillissante, conjuguée à un fort attrait résidentiel - génèrent des besoins majeurs en formation des personnels de santé qualifiés.

Répondre aux enjeux du Grand Âge

Afin d'apporter des réponses ambitieuses et durables, une réflexion nationale a été engagée pour renforcer l'attractivité des métiers du grand âge. L'enjeu est de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles :

- Amélioration de la rémunération,
- Amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail,
- Prévention de la sinistralité et des risques professionnels,
- Actions de communication pour revaloriser l'image de ces métiers...)¹.

L'IFAS s'inscrit pleinement dans cette dynamique en travaillant sur la représentation des métiers du Grand Age et sur l'adaptation continue des connaissances et des compétences des futurs professionnels aux besoins du système de santé. L'objectif est clair : accompagner son évolution, favoriser le décroisement entre les filières de santé et promouvoir des temps de formation partagée.

¹ Préconisations du rapport rendu par Myriam El Khomri en octobre 2019

L'impact de la crise sanitaire

La crise liée à la Covid-19 a mis en lumière l'engagement remarquable du personnel des établissements accueillant des personnes âgées, tout comme des services d'aide et de soins à domicile. Elle a également exacerbé une pénurie criante de professionnels dans ce secteur, pénurie aggravée par les perspectives démographiques.

Des mesures ont été prises à la suite de cette crise, notamment via la revalorisation salariales actée dans le cadre du Ségur de la santé. Elles se prolongent aujourd'hui dans la loi du 8 avril 2024 relative au « Bien vieillir, grand âge et autonomie », qui vise à bâtir une société solidaire et respectueuse du parcours de vie de chacun.

Mobilisation des acteurs pour le recrutement

Les besoins de recrutement dans les EHPAD, résidences autonomie et services d'aide à domicile ont conduit au lancement d'une campagne d'urgence « Un métier pour nous », coordonnée avec le service public de l'emploi et l'ensemble des acteurs concernés.

Dans ce cadre, les Régions ont été sollicitées pour augmenter substantiellement le nombre de places en formation paramédicales.

Des conditions d'études renforcées

Au-delà du renforcement des capacités d'accueil, la Région Sud a accordé une attention particulière aux conditions de vie et d'études des élèves et étudiants en santé et en travail social. Parmi les principales mesures :

Depuis la rentrée 2022, distribution d'un **kit de premiers équipements** comprenant 4 tenues professionnelles et un accès à la plateforme pédagogiques AS 3.0, offrant des modules digitalisés adaptés aux élèves.

Depuis janvier 2023, **instauration d'indemnités de stage** pour les élèves aides-soignants afin de réduire les difficultés financières.

Ces mesures concrètes visent à soutenir la réussite des élèves, à réduire les freins financiers et à favoriser l'attractivité durable des métiers du soin et de l'accompagnement du grand âge.

1.1 L'objet de la formation

La formation vise à former des professionnels compétents dans les trois domaines complémentaires du Savoir, Savoir-faire et Savoir-être, capables d'offrir des soins de qualité à la population dans tous les secteurs d'activité, tout en respectant les dimensions éthiques et juridiques de la profession.

Au terme de son parcours, l'élève sera en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre son projet professionnel. Plus précisément, il sera capable de se projeter en tant qu'aide-soignant au regard :

- De ses propres attentes, motivations et compétences personnelles
 - Capacités d'auto évaluation et de connaissance de soi
 - Capacités de réajustement
- Des compétences aides-soignantes attendues
- Des réalités de l'environnement socioprofessionnel
 - Capacités d'adaptation
 - Capacités de communication.

Contexte de la réforme

La réforme du métier d'Aide-soignant a élargi le périmètre d'exercice, renforçant son rôle distinctif en faveur d'une plus grande **autonomisation**. L'arrêté du 10 juin 2021, cadrant le référentiel métier et formation conduisant au DEAS, vise ainsi à développer la prise d'initiative de l'Aide-soignant en collaboration avec l'infirmier.

Deux champs d'intervention sont désormais mieux identifiés :

- Les **soins courants**,
- Les **soins aigus**, notamment dans la prévention des risques.

Cette distinction est inscrite dans le référentiel d'activités et doit être prochainement intégrée au décret d'actes infirmiers en cours de révision.

L'objectif global de cette réingénierie est :

- ✓ De répondre aux besoins d'une population vieillissante,
- ✓ D'assurer une meilleure prise en soins des personnes âgées et de leurs pathologies,
- ✓ De valoriser la profession et les compétences des aides-soignants.

Nouveaux actes introduits

La réforme intègre plusieurs actes jusque-là absents des référentiels :

- Pose de suppositoire d'aide à l'élimination
- Application de crème et pommade
- Recueil de glycémie (capillaire ou transdermique)
- Pose et changement de masque pour aide respiratoire (situation chronique stable)
- Aspiration endotrachéale sur orifice cicatrisé et non inflammatoire
- Changement de lunette à oxygène avec tubulure (sans intervention sur débitmètre)
- Recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire
- Changement de support et de poche de colostomie cicatrisée
- Surveillance d'une patient sous moniteur à prise de constantes directe et automatique
- Lecture instantanée des données biologiques et urinaires
- Recueil de la saturation en oxygène
- Lavage oculaire et instillation de collyre

Ces compétences supplémentaires permettent aux aides-soignants de mieux répondre aux besoins des patients, d'améliorer la qualité des soins et consolider leur rôle dans l'équipe soignante, tout en restant sous la responsabilité de l'IDE.

Politique pédagogique

L'évaluation des compétences repose désormais sur des **études de situations**.

L'équipe pédagogique a pour mission de former des professionnels capables :

- D'assurer des soins de qualité,
- De participer à l'amélioration continue de la sécurité et de la qualité des soins,
- De contribuer au raisonnement clinique
- De collaborer au sein d'équipes pluri professionnelles,
- De promouvoir la profession,
- De participer à la formation et à l'information des pairs

La politique de formation repose sur :

- La qualité de vie et des conditions d'étude des élèves,
- L'amélioration continue des processus pédagogiques par l'intégration des NTIC,
- L'individualisation des parcours et l'accompagnement personnalisé,
- L'adaptation aux besoins du territoire,
- Le respect des droits des élèves.

L'établissement s'engage à assurer une qualité constante de ses formations, à développer une culture de l'évaluation de la satisfaction, à harmoniser les pratiques professionnelles et à soutenir la formation continue.

Définition du métier et missions

L'aide-soignant est un **professionnel de santé** qui dispense des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus visant à préserver la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie des personnes, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, sous sa responsabilité (articles R. 4311-3, R. 4311-4 et R. 4311-5 du code de la santé publique).

Ses missions principales :

- Accompagner la personne dans ses activités de vie quotidienne et sociale, dans le respect de son projet de vie.
- Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de soins personnalisés.
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Domaines d'activités

- Accompagnement et soins de la vie quotidienne et sociale en repérant les fragilités et risques.
- Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier.
- Information et accompagnement des personnes, de leur entourage, des professionnels et apprenants.
- Entretien de l'environnement immédiat et du matériel de soins, gestion des anomalies.
- Participation au travail en équipe pluri professionnelle, traçabilité et gestion des risques.

Typologie des soins

Soins courants (de la vie quotidienne) :

- **réalisés sous contrôle de l'infirmier,**
- assurant la continuité de la vie dans un état de santé stabilisé,
- initialement réalisables par la personne elle-même ou par un aidant.

Soins aigus :

- nécessitent l'intervention d'un professionnel de santé,
- dispensés en milieu sanitaire avec une équipe pluri professionnelle,
- liés à la phase aiguë d'un état de santé.

1.2 Le public en formation

Les élèves peuvent être admis à suivre soit l'intégralité du cursus, soit un cursus allégé, conformément aux articles 14 et 15 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'aide-soignant.

L'arrêté du 7 avril 2020, portant sur les modalités d'admission aux formations menant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, fixe les conditions de sélection. Celle-ci repose sur l'examen d'un dossier comprenant :

- une lettre de motivation,
- un CV,
- le dossier scolaire ou des attestations de travail,
- la présentation et l'analyse d'une situation personnelle ou professionnelle en lien avec le métier d'aide-soignant.

Un entretien permet ensuite d'évaluer les connaissances, les aptitudes et la motivation des candidats.

Conformément à l'article 11 de ce même arrêté, certains candidats sont dispensés de l'épreuve de sélection, notamment les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière justifiant d'au moins un an d'ancienneté en équivalent temps plein dans un établissement sanitaire, médico-social, ou dans des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

L'apprenant est considéré comme un adulte porteur d'une histoire, d'expériences, de valeurs et de ressources. Ses capacités, son potentiel et sa volonté de s'inscrire dans un processus de changement l'amènent à développer les compétences professionnelles attendues. Il est **acteur de son apprentissage**.

La diversité des profils (expérience professionnelle en milieu hospitalier ou médico-social, jeunes issus des baccalauréats professionnels ASSP ou AVF, etc.) constitue une richesse pour la formation. Ces parcours variés favorisent les échanges, la confrontation des idées et la remise en question.

« Personne ne peut apprendre seul ni grandir seul, c'est toujours un travail en interaction avec les autres »²

À travers leurs parcours et motivations propres, les élèves cherchent avant tout à acquérir les savoirs nécessaires pour exercer la profession. Tout au long de la formation, ils construisent leur projet professionnel.

L'IFAS Sainte-Marie est agréé, depuis cette rentrée de septembre, pour accueillir 57 élèves (25 entrants en mars et 32 en septembre), auxquels s'ajoutent les redoublants, les reprises de formation après interruption, les compléments de formation pour compétences non validées et les apprentis intégrés aux promotions en cours.

1.2.1 Les modalités de mise en œuvre de la formation par la voie de l'apprentissage

La réforme de la formation permet d'adapter les parcours de formation des apprentis aux besoins des employeurs, en coordination avec la Direction des I.F.A.S.

Depuis la réforme, les places de formation en apprentissage ne sont plus comptabilisées dans la capacité d'accueil des Instituts, ce qui offre plus de latitude pour développer l'apprentissage.

L'IFAS s'est ainsi constitué en UFA (Unité de Formation par Apprentissage), en partenariat avec le CERFAH et CLARIANE ACADEMY.

La coordination entre employeurs et Institut est assurée par les chargés de développement du CERFAH et de CLARIANE ACADEMY, à travers des rencontres ou échanges réguliers.

Un cadre de santé formateur, référent pour l'apprentissage est identifié dans l'équipe pédagogique. Il promeut le dispositif et accompagne les apprentis dans la construction de leur parcours.

La formation par la voie de l'apprentissage s'étend sur une durée de 16 mois (ou 12 mois pour les cursus partiels tels que titulaires d'un Bac Pro ASSP ou titre professionnel AVF). Elle alterne des périodes d'activité professionnelle réalisées hors temps de formation chez l'employeur et des périodes de formation à l'Institut et en milieu professionnel effectuées conformément au référentiel de formation. Le stage A est réalisé chez l'employeur.

Pour les élèves ou les apprentis bénéficiant de dispenses (acquis antérieurs, blocs de compétences validés) des parcours individualisés sont mis en place.

Les apprentis sont intégrés à l'alternance de la formation initiale.

Cette alternance reste conforme au référentiel de formation en vigueur, seule particularité la durée de formation prolongée à 16 mois avec une présentation au DEAS en décembre de l'année scolaire N+1.

1.2.2 Les modalités d'accueil des publics en situation de handicap

Installé dans les locaux actuels depuis janvier 2011, l'IFAS respecte la réglementation en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite.

S'agissant de formation à des professions réglementées, l'accès à la formation nécessite, au préalable, un certificat d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'A.R.S.

L'IFAS propose un accompagnement en amont de la sélection et oriente les candidats sur les démarches spécifiques liées au handicap et à la formation.

Des aménagements sont possibles :

- ✓ majoration d'un tiers temps pour les évaluations écrites
- ✓ mise à disposition d'un ordinateur si nécessaire
- ✓ mise en page spécifique adaptée pour les évaluations

Deux Cadres de Santé, Référent « HANDICAP », sont identifiés au sein de l'équipe.

Ils sont chargés de :

² Paul Maëla, L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique- recherche en soins infirmiers - 3 /2012 N°112 p. 16-17

- ✓ mettre en œuvre de la politique handicap de l'Institut,
- ✓ favoriser les échanges entre les différents acteurs,
- ✓ actualiser les pratiques et connaissances autour du handicap,
- ✓ assurer la conformité des locaux et dispositifs en terme d'accessibilité de l'établissement,
- ✓ animer les groupes de travail en lien avec le plan d'action.

Ces référents sont également les interlocuteurs privilégiés des organismes officiels de contrôle et d'évaluation.

1.3 Les formateurs

La mission pédagogique formateur implique :

- ✓ une actualisation régulière des connaissances et des compétences,
- ✓ un renforcement continu de la qualité des pratiques professionnelles ³
- ✓ une attitude réflexive
- ✓ une participation active à la vie institutionnelle et associative
- ✓ une connaissance approfondie des parcours spécifiques de chaque élève

Chaque formateur s'appuie sur les quatre principes éthiques - bienfaisance, non malfeasance, autonomie et équité - pour accompagner les élèves en formation et leur en transmettre la portée.

Afin de garantir la pertinence et la cohérence de la formation, le formateur ajuste ses interventions en s'appuyant sur une coordination constructive au sein de l'équipe pédagogique (réunions, échanges, bilans...).

Son efficience se mesure à travers sa capacité à gérer son travail (contenu, méthodes, investissement, temps, matériel) et à favoriser l'apprentissage des élèves.

La conception, l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre des modules de formation sont menées collectivement au sein de l'équipe pédagogique, en lien avec les attendus de chaque bloc de compétences.

Les modalités d'évaluation des modules sont définies en équipe, en conformité avec le référentiel de formation et en cohérence avec la compétence visée.

Pour chaque année ou parcours, les cadres de santé formateur affectés à la filière garantissent la cohérence des enseignements théoriques et cliniques avec les référentiels de formation et le projet pédagogique de l'I.F.A.S. Ils veillent également à l'articulation harmonieuse des différentes interventions.

Le choix d'une équipe dédiée à la formation et à l'accompagnement des élèves tout au long de leur parcours, traduit la volonté de prendre en compte la diversité des profils ainsi que la complexité du référentiel.

1.4 L'environnement

Dans son environnement institutionnel et territorial, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aide-Soignant du Centre Hospitalier Sainte Marie s'inscrit dans une dynamique d'engagement articulé autour de plusieurs axes :

Engagement dans la politique de Santé

- Participation de l'IFAS aux réunions et groupes de travail organisés par le Conseil Régional PACA, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la DREETS.

³ Ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé

- Contribution à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques de santé, dans la continuité des orientations stratégiques nationales et régionales.

Engagement professionnel

- Collaboration active avec les différentes instances professionnelles
- Réunions inter IFSI et IFAS et participation aux Associations professionnelles telles que le GERACFAS et le CEFIEC.
- Organisation et participation à des rencontres inter-hôpitaux.
- Veille juridique, pédagogique et professionnelle régulièrement réactualisée pour anticiper les évolutions réglementaires et métier.

Formation, accueil et évaluation

- Accueil et encadrement de stagiaires Cadres de santé ou étudiants en Master 2, dans le cadre de formation pédagogique et/ou managériale
- Participation à des jurys, groupes de travail et comités pédagogiques

Information et orientation du public

- Action d'information auprès des lycées, salons étudiants, forums des métiers, France travail et missions locales.
- Partenariat avec les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) ainsi qu'avec les conseillers d'orientation des établissements scolaires, notamment au travers du dispositif « Cordées de la réussite ».

Engagement institutionnel et partenarial

- Implication dans la formation continue grâce au statut d'organisme habilité au Développement Professionnel Continu (DPC)
- Participation aux différentes instances institutionnelles et hospitalières
- Poursuite du partenariat avec l'IAFPS (association d'établissements sanitaires privés des Alpes-Maritimes) dans le champ santé/médico-social et services à la personne
- Collaboration avec l'UPE06/France travail/OPCO Santé, et participation au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, en particulier pour répondre aux besoins de recrutement dans le secteur du grand âge (parcours professionnalisant, intégration/tutorat, actions de communication).

Engagement national et régional

- Participation aux rencontres nationales et régionales du GERACFAS.
- Contribution aux travaux d'analyse, d'évolution des référentiels de formation et de réflexion sur l'évolution de la profession aide-soignante.
- Veille juridique et diffusion de l'information auprès des formateurs et partenaires.

Réponses aux défis actuels

L'IFAS s'adapte aux mutations profondes du secteur de la santé ⁴ :

- Restructuration des structures sanitaires et médico-sociales,
- Démarches qualité et développement de la Santé publique,
- Décloisonnement des cursus et interdisciplinarité pour construire une culture commune autour de la qualité des soins.
- Transition numérique et déploiement de la e-santé dans la formation et la pratique.

Démarche qualité et certifications

Investi depuis 2012 dans la démarche Qualité des organismes de formation de santé, l'Institut a obtenu en février 2019 le Label « Performance vers l'Emploi » (PVE) avec un taux de conformité de 97%.

⁴ Loi N° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST)

Cet engagement a été confirmé par l'obtention de la certification Qualiopi en Octobre 2021, pour les actions concourant au développement des compétences. La conformité a été validée lors de l'Audit de surveillance de mars 2023.

2 LA FORMATION PREPARANT AU DIPLOME D'ETAT AIDE SOIGNANT

2.1 Conception de la formation

Jean-Jacques GUILBERT⁵ a posé deux principes fondateurs encore pleinement actuels :

- **Principe n°1** : elle doit être pensée à la fois pour les individus et les groupes, tout en tenant compte des besoins de santé de la population.
- **Principe n°2** : elle doit maintenir l'apprenant dans une activité intellectuelle et pratique qui l'amène graduellement à gérer son propre processus d'apprentissage.

L'enseignement à l'IFAS repose donc sur un **double socle conceptuel** :

- Des conceptions liées aux soins
- Des conceptions pédagogiques adaptées aux réalités actuelles de l'apprentissage en santé.

2.1.1 Conceptions en soins

Les soins sont aujourd'hui définis à travers des approches théoriques multiples qui s'accordent toutes sur une finalité : contribuer à l'autonomie de la personne et à la qualité de vie, en respectant sa dignité, son unicité et ses droits fondamentaux.

La vision du soin s'articule autour de plusieurs définitions :

- La santé est comprise comme un **état de bien-être** global (biologique, psychologique, social et culturel) influencé par l'environnement, les valeurs et le mode de vie.
- La maladie représente une **rupture de cet équilibre**, un signal d'alarme pouvant être somatique, psychique ou social.
- Le soin vise à **préserver, restaurer ou accompagner** l'équilibre de vie d'une personne, en lien avec son environnement.

Le soin est à la fois un art, une technique et une science.

L'aide-soignant intervient dans le champ du rôle propre de l'infirmier, sous sa responsabilité et en collaboration avec lui, conformément aux articles R.4311-3 à R.4311-5 du Code de la Santé Publique, en réalisant des soins d'accompagnement, de confort et de prévention.

Soigner « c'est aider l'individu, malade ou en santé, au maintien ou au recouvrement de la santé, ou l'assister dans ses derniers moments par l'accomplissement de tâches dont il s'acquitterait s'il en avait la force, la volonté ou possédait les connaissances voulues » (Virginia Henderson, 1969).

La conception du prendre soin repose sur des valeurs communes :

- **Respect** et reconnaissance de l'autre comme sujet singulier
- **Implication et responsabilité partagée** impliquant l'usager comme acteur de ses choix de santé
- **Adaptabilité** par la personnalisation et l'individualisation des soins.

⁵ GUILBERT Jean-Jacques : Guide pédagogique pour les personnels de santé - 6ème édition - O.M.S 1990 - Page 1 - 19

2.1.2 Conception de la pédagogie

Le projet pédagogique de l'IFAS s'inscrit dans les **courants constructivistes⁶ et socioconstructivistes⁷**, en mettant en avant l'apprentissage actif, la réflexivité et la construction identitaire professionnelle.

Selon Piaget, deux mécanismes, l'assimilation (intégration au sein de la structure cognitive des informations perçues) et l'accommodation (modification de la structure cognitive afin d'incorporer des éléments nouveaux), vont permettre à l'apprenant de revisiter ses expériences et représentations et de se construire une nouvelle réalité.

La philosophie de la formation se situe dans un courant de pensée humaniste qui met au premier plan de ses préoccupations le développement des qualités essentielles de l'être humain. Elle s'appuie sur la singularité de l'élève en acceptant toute notion de différence.

L'équipe pédagogique, en respectant le rythme de chacun, accompagne l'apprenant dans la construction de son identité professionnelle et l'acquisition des compétences nécessaires.

La relation pédagogique est fondée sur le respect et la confiance.

Les valeurs de l'association Hospitalière Sainte Marie sont déployées à chaque moment de la formation :

Respect et Dignité – Autonomie – Innovation et Anticipation - Compétences – Bienveillance

Notre conception de la pédagogie s'appuie sur les « *notions de différenciation de l'action pédagogique et d'individualisation du parcours de formation. Elle nous invite à reconnaître la diversité des apprenants, dans leur héritage culturel, leur niveau de départ, leur rapport au savoir, leur façon d'apprendre, leur attitude [...]* » (PERRENOUD, 1993).

La pédagogie mise en place à l'Institut s'inspire du champ de la formation des adultes et de l'éducation permanente. Les principes d'action relèvent de la pédagogie de l'alternance.

Une formation d'adultes

Les élèves juste sortis du système scolaire pour certains, et récemment extraits de leur milieu professionnel pour d'autres, forment un groupe hétérogène : la fourchette des âges est très large et le rapport à l'apprentissage et au savoir peut-être très différent selon leur parcours personnel et professionnel. Enfin, leurs représentations de la formation et leurs appréhensions ne sont pas identiques. Cette disparité du collectif doit être utilisée de façon vertueuse et non subie comme une contrainte, les uns pouvant être tour à tour ressources des autres.

Une formation par alternance

Dans l'intention du processus pédagogique de l'alternance, il y a une articulation entre la théorie et la pratique. Cela institue « deux pôles dans la formation » clairement distincts qui renvoient à une « continuité pédagogique entre l'expérience et la réflexion »⁸.

Ce dispositif confère une reconnaissance aux professionnels et identifie le terrain professionnel comme lieu de production de savoir pratique et propice à la réflexivité. Pour autant, il n'y a pas confusion, car l'alternance est structurellement une conjugaison d'espaces séparés, complémentaires et non exclusifs ou en concurrence.

Ainsi, il incombe aux professionnels de terrain de stage de dispenser l'enseignement pratique des soins en situation; ils sont les plus légitimes pour le réaliser. C'est sur le terrain que se construisent les identités professionnelles ; c'est aussi sur le terrain que les élèves comprennent ce qu'est le métier.

⁶ Le constructivisme, théorie de l'apprentissage, a été initié par Jean Piaget en réaction au behaviorisme. Pour les constructivistes, l'apprentissage repose sur l'idée que la vision du monde est une construction, une réalité, propre à chaque individu

⁷ Lev Vigotsky a souligné l'importance de l'interaction sociale dans la construction de la connaissance ; pour lui, elle serait d'ordre social et non individuel

⁸ G. Moussu, « L'alternance dans les formations éducatives et sociales », Le nouveau Mascaret, n° 28

Il revient à l'institut de formation de soutenir l'acquisition de savoirs, leurs mobilisations et leurs transferts en situation de soin. Le travail du formateur est d'aider les élèves à sortir des situations complexes rencontrées en stage et de les analyser grâce au développement de la posture réflexive de l'apprenant.

Le dispositif en place vise à favoriser l'émergence d'un professionnel polyvalent. Pour cela, le parcours de stage organisé pour chaque élève est diversifié et professionnalisant. Il est réfléchi au travers de l'expérience et des compétences de chacun en lien avec les exigences du référentiel. Il se réalise sur des lieux d'exercice pluriels afin de lui permettre de développer des compétences variées (avec au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès des personnes âgées, parcours complété par des stages en service de court séjour : médecine, chirurgie, secteur extra hospitalier comme le domicile).

Un processus de construction identitaire

L'identité s'inscrit au cœur du paradoxe car elle définit non seulement ce qui nous rend semblable aux autres mais aussi ce qui nous en distingue.

Tout est mis en œuvre pour parvenir à former des professionnels de santé compétents, engagés, responsables, autonomes, ayant des capacités d'adaptation et d'analyse, attentifs à l'environnement, respectueux des institutions et des collectifs de travail, soucieux d'agir dans le cadre de la déontologie des professions de soins au bénéfice des usagers.

Les stratégies didactiques choisies sont : l'interactivité, la réflexivité et la multi référentialité.

L'hétérogénéité de chaque promotion est une richesse pour les mettre en œuvre.

L'interactivité

Le métier d'Aide-Soignant s'exerce toujours en équipe y compris pour les soins à domicile, le concept d'interactivité dans le groupe est donc prépondérant dans les moyens et méthodes pédagogiques utilisés tout au long de l'année.

Les interactions dans le groupe comme cadre de l'apprentissage font référence à la théorie interactionniste de Vygotsky (1896-1934).

La réflexivité

C'est un « *processus mental et intellectuel qui va permettre à l'apprenant de dépasser la simple image qu'il s'est forgé au contact d'une situation pour réfléchir à cette situation de façon à pouvoir la conceptualiser et en tirer les enseignements* » (Perrenoud, 1998). La « réflexivité » est au cœur du dispositif pédagogique.

Soigner ne se limite pas à la simple exécution d'actes, pour prendre soin d'une personne il est indispensable de prendre un temps d'analyse et de réflexion pour comprendre la situation afin d'adapter le soin à la personne et de la considérer comme acteur de sa santé.

Les dispositifs pédagogiques mis en place permettent à l'apprenant de faire des liens et de donner du sens à sa pratique.

La réflexivité s'exprime aussi au travers de l'auto-évaluation de l'apprenant et l'aide à travailler sa posture professionnelle présente et à venir.

« *L'identification des compétences visées, la construction, l'appropriation des critères et indicateurs font partie de l'apprentissage : c'est ce qui permet à l'apprenant de réguler son action, autrement dit de s'auto évaluer* » (M. Vial).

La multi référentialité permet à l'apprenant d'appréhender la complexité des contextes de soin.

Elle s'exprime aussi bien dans l'enseignement à l'IFAS que dans le parcours de stage.

Elle se révèle dans le fait que les intervenants viennent de tous horizons (formateurs de l'IFSI/IFAS et professionnels de terrain) et produisent des modèles de soin différents.

Elle est centrée sur une mutualisation des savoirs théoriques et cliniques dans le but d'initier une collaboration réfléchie et argumentée entre futurs soignants.

Les méthodes pédagogiques s'articulent également autour d'une pratique réflexive IDE/AS :

- Zones communes d'apprentissage (analyse de pratiques professionnelles et réflexion sur des situations professionnelles emblématiques de la collaboration IDE/AS, rencontres autour de simulations, jeux de rôle)
- Démarche de collaboration IDE/AS pendant la formation (animation de travaux pratiques communs IDE/AS) dans une perspective de future complémentarité professionnelle.

L'apprentissage

Former, c'est tout à la fois donner et faire prendre une forme : active et passive, la formation implique un changement, ce qui va nécessiter pour l'adulte différents types d'apprentissage.

Afin d'illustrer notre conception de l'apprentissage, nous reprendrons ici les travaux de Philippe Meirieu en citant les principes qu'il énonce ⁹ :

- L'apprentissage ne se décrète pas et rien ne permet de l'imposer à quiconque
- L'apprentissage s'effectue, pour chacun, à sa propre initiative et requiert de lui le courage de tous les commencements
- Chacun apprend avec une stratégie qui lui est propre mais qui n'est pas, pour autant, figée; il peut la modifier et l'enrichir en fonction de ses expériences
- Précisément parce qu'apprendre est difficile, il est important de fournir à chacun les points d'appui qui peuvent l'aider et l'environnement susceptible de lui faciliter la tâche
- Les recherches en psychologie de l'apprentissage et en didactique peuvent permettre, par l'observation des conditions optimales d'apprentissage, de construire des dispositifs pédagogiques. Ces dispositifs sont utiles pour pallier l'aléatoire des situations personnelles et sociales d'apprentissage mais ils ne peuvent jamais se substituer à la liberté du sujet apprenant
- Dans l'apprentissage, il est impossible de séparer la méthode et le contenu : il n'existe pas de méthode qui fonctionnerait à vide, pas plus qu'il n'existe de contenu qui puisse être appréhendé sans méthode
- Dans l'apprentissage, il est impossible de séparer le cognitif et l'affectif : apprendre suppose un travail sur l'image de soi et toute acquisition de connaissance engage nécessairement un réaménagement affectif
- Dans l'apprentissage, il est impossible de séparer l'individuel et le social : personne ne peut apprendre absolument seul et la manière d'apprendre révèle toujours une conception de la socialité, des rapports au savoir et au pouvoir
- Parce qu'apprendre, c'est s'enrichir et progresser, c'est toujours dépasser le donné et subvertir un ordre social où chacun aurait une place définitivement attribuée
- Tout le monde peut apprendre et nul ne peut jamais décider que, pour une personne donnée, un apprentissage est définitivement impossible.

L'apprentissage est un **processus** entraînant un **changement** relativement permanent dans la façon de penser, sentir, agir, de l'élève.

Afin d'exposer notre approche pédagogique, nous nous appuyons sur le modèle proposé par Gérard De Vecchi, Maître de conférence en Sciences de l'éducation, qui décrit six courants pédagogiques reposant sur des modalités d'apprentissage différentes :

- **Apprentissage par la transmission** : cette approche traditionnelle reste une technique passive d'apprentissage qui fait appel à la mémorisation : les connaissances transmises par l'enseignant sont à stocker pour l'élève. Ce mode de transmission d'informations (plus que de savoirs) positionne l'élève comme un cerveau à remplir

⁹ MEIRIEU Ph. et DEVELAY M., (1995), « Emile reviens vite ... ils sont devenus fous », Paris, E.S.F.

- **Apprentissage par l'imitation** : dans ce modèle du compagnonnage, la répétition de l'acte observé et l'identification à un modèle sont visées. Cette méthode trouve donc sa place dans une formation par alternance au cours de laquelle l'élève va voir travailler divers professionnels au cours de ses stages
- **Apprentissage passant par la recherche et l'expérience** : ces méthodes dites actives se centrent sur l'apprenant et ses besoins. L'intervention du formateur est limitée, laissant place à l'appropriation et la construction de savoirs par l'élève
- **Apprentissage par des actions téléguidées** : approche qui s'intègre dans les théories comportementalistes telles que le behaviorisme, il s'agit d'une pédagogie par objectif et contractualisation. Un parcours d'apprentissage est défini avec des objectifs à atteindre et des échéances à respecter et est ponctué de renforcement positif ou négatif (acquis / non acquis)
- **Apprentissage constructiviste** : cette approche se fonde sur deux principes piagétiens :

Le processus d'assimilation¹⁰ se développe sous l'effet de la stimulation. L'intelligence pratique précède l'intelligence réfléchie. Cela signifie que l'élève apprend mieux lorsqu'il s'approprie la connaissance par l'exploration et l'apprentissage actif. La démarche d'apprentissage va alors s'appuyer sur une démarche réflexive amenant une distance critique sur l'action et conduisant l'apprenant à en repenser le sens et l'origine.

L'agir peut se décomposer en quatre éléments : les représentations que l'apprenant se fait d'une situation, les intentions qu'il se fixe, les stratégies d'action qu'il peut envisager et l'action effective qu'il met en œuvre.

- **Apprentissage cognitiviste** : cette approche voit l'apprentissage comme un processus mental qui, à partir de connaissances antérieures de l'apprenant, en lien avec la mémorisation, va permettre le traitement et la transposition des informations reçues en 3 phases : conceptualisation, décontextualisation et recontextualisation.

L'évaluation

L'évaluation concerne le degré d'atteinte des objectifs, la qualité des techniques de formation et les formateurs.

L'évaluation est un processus continu, qui repose sur des critères, est élaborée en commun, mesure le comportement des étudiants, l'efficacité des enseignants et la qualité du programme¹¹ (GUILBERT J., 1990).

L'évaluation peut être **formative** ou **normative**.

La première fait référence au changement, à la progression, la seconde au constat et aux normes socioprofessionnelles.

L'évaluation normative a pour fonction de mesurer l'écart entre les compétences de l'élève et les compétences professionnelles attendues (normes¹²).

Afin de favoriser l'apprentissage, nous mettons en œuvre une pédagogie active, créant ainsi les conditions pour développer l'appropriation des savoirs par l'étudiant.

Acteur de sa formation, l'élève aide-soignant construira son projet professionnel.

2.1.3 Principes d'actions

L'alternance intégrative

Reposant sur le principe de l'alternance défini par Malglaive et Weber, le stage concourt à la formation aide-soignante en conformité avec le programme d'études préparatoires au Diplôme d'Etat d'aide-soignant.

10 Peron, V. d'après Bourassa, Serre et Ross. Formation « Démarche réflexive et apprentissage », 2010, Formation Partenaires. I.F.S.I de Poitiers. Non publié

11 Ibid, p.2-14

12 Norme = niveau d'exigences requis en matière de compétences professionnelles

La formation par alternance favorise la socialisation et la construction d'une identité professionnelle. Elle repose sur le constat que le travail est éminemment formateur.

L'alternance n'est pas conçue comme une succession de moments théoriques et de moments cliniques. Ces deux moments interagissent l'un sur l'autre et s'alimentent mutuellement.

Les stages se présentent comme le passage obligé de toute formation dite professionnelle. Pourtant, pour qu'ils soient réellement un moment significatif de formation, il apparaît fondamental de réfléchir à leur conception, leurs fonctions et leurs objectifs.

Le stage doit être un des points d'ancrage qui permet à l'individu de construire les instruments de sa propre formation, à partir desquels il deviendra « opérationnel » professionnellement, promoteur de sa propre pratique et agent de transformation des milieux dans lesquels il sera appelé à évoluer.

La formation fondée sur l'alternance interactive a pour but de :

- Développer l'articulation théorico-pratique
- Confronter le stagiaire à la réalité de l'exercice professionnel, en évaluer les écarts et la complexité
- Favoriser l'intégration professionnelle.

Sous la responsabilité du cadre de santé qui assure l'accueil du stagiaire et l'organisation du stage, l'équipe (infirmier et aide-soignant) exerce sa fonction d'encadrement auprès du stagiaire.

L'équipe pédagogique a pour rôle d'assurer la coordination terrain de stage/institut de formation en collaboration avec les personnels ci-dessus mentionnés. Pour cela, il est hautement souhaitable que chaque équipe clinique élabore un ou des objectifs d'encadrement et détermine un référent infirmier(e) et/ou aide-soignant pour chaque élève.

Notre politique de stage a pour but de favoriser l'apprentissage par la responsabilisation et la dynamisation de l'élève.

Politique de stage

Fondée sur l'alternance intégrative, la formation aide-soignante favorise l'apprentissage par l'analyse des pratiques, des écarts entre l'exercice professionnel sur les différents terrains de stage et les séquences de formation développées à l'I.F.A.S.

Les stages représentent, à ce jour 50% du temps de formation. Ils constituent un temps fort de la construction de l'identité professionnelle. L'organisation des stages relève de la compétence de l'équipe pédagogique.

Un responsable des stages est identifié au sein de l'équipe pédagogique et est en charge particulièrement de la mise en œuvre de la politique de stage au sein de l'institut et auprès de nos partenaires externes.

Nous avons choisi de promouvoir les partenariats entre les lieux de stage et l'I.F.A.S. Pour cela nous développons une double approche :

- La première centrée sur la négociation entre nos attentes et celles rencontrées avec les responsables des terrains de stage des différentes structures d'accueil.

Elle a pour but :

- De situer l'IFAS dans l'offre de formation régionale
- D'explicitier les attentes en lien avec le programme de formation
- D'obtenir les conventions annuelles (secteur hospitalier privé)
- D'envisager la réservation systématique sur l'année d'un nombre de places pour nos élèves
- D'ouvrir de nouveaux terrains de stage
- D'élargir les structures d'accueil avec les établissements de soins de l'arrière-pays niçois, offrant à nos élèves plus de diversité, dans le choix des stages

- La seconde centrée sur le parcours de l'apprenant.

Outil pédagogique pour l'apprenant, véritable lien entre le tuteur de stage et le cadre pédagogique référent, le portfolio permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

L'évaluation des compétences se fait sur la fiche d'évaluation dédiée. Elle permet de relever les compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel.

Cette évaluation est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Les objectifs principaux du portfolio sont :

- De favoriser une analyse de la pratique qui conduit à la professionnalisation.
- De faire le lien entre la formation théorique et en milieu clinique.
- De suivre la progression de l'élève au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Il permet :

- ✓ De préparer chaque stage à l'aide d'objectifs généraux et personnels
- ✓ D'effectuer un bilan de chaque période en milieu professionnel pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.
- ✓ De réaliser une auto-évaluation des compétences acquises permettant un échange avec le tuteur à mi stage et en fin de stage
- ✓ Décrire puis analyser deux situations rencontrées en stage afin de développer sa capacité réflexive

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, les périodes formatives en milieu professionnel sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le portfolio permet de réaliser 4 bilans de périodes formatives en milieu professionnel que ce soit au sein ou en dehors de la structure employeur.

Le responsable de la structure d'accueil ou maître de stage ou le cas échéant le maître d'apprentissage lorsque le stage est effectué par un apprenti auprès de son employeur, désigne un tuteur de stage qui assure l'encadrement du stagiaire.

Le formateur référent assure le suivi du stagiaire au sein de l'institut de formation. En cas de difficulté, un entretien entre le maître de stage, le tuteur de stage, le formateur référent en institut et l'apprenant est préconisé. Les objectifs de stage, le cas échéant, sont réajustés.

A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel le tuteur de stage ou le maître de stage évalue les compétences acquises sur la base des critères mentionnés dans le portfolio.

La gestion pédagogique et la gestion administrative participent d'une collaboration secrétariat/formateurs et s'inscrivent dans une dynamique d'équipe.

Les terrains de stages retenus par les responsables de la gestion des stages favorisent la diversité des lieux d'exercice dans les différents champs professionnels.

L'affectation des élèves sur les terrains de stage est réalisée par les cadres pédagogiques coordinateurs de la formation aide-soignante, selon les critères suivants :

- Conformité à la réglementation
- Compétences à acquérir
- Progression dans les acquisitions, qu'elles soient de connaissances, de technicité ou de comportements
- Diversité des structures d'affectation en milieu professionnel pour les 4 stages pour les élèves en cursus complet,
- Distance du lieu d'habitation sous réserve de l'atteinte des critères précédents.

Pour tous ces partenaires un regard global sur l'enseignement théorique et l'apprentissage professionnel est indispensable, l'idée forte restant la nécessité d'articuler le projet professionnel de l'élève au projet d'encadrement de la structure d'accueil et au projet pédagogique de l'IFAS Sainte Marie.

3 ORIENTATIONS

La richesse des échanges avec nos différents partenaires (élèves, terrains de stage...) ainsi que la diversité des parcours et des compétences au sein de notre équipe ont permis de dégager plusieurs axes de travail :

- La poursuite du déploiement de la démarche qualité sur la base du référentiel QUALIOPI
- La prise en compte des enjeux sociétaux actuels, tels que le vieillissement de la population, la fin de vie et l'individualisation de l'accompagnement des personnes vulnérables, conformément aux orientations de la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie.
- Le développement de la **collaboration entre infirmiers et aides-soignants** par la mise en place de situations d'apprentissage communes, aussi bien lors des stages que des enseignements dispensés à l'IFAS.
- L'adaptation des Accompagnements pédagogiques Individualisés (API), en particulier pour les élèves suivant un cursus partiel.
- L'accompagnement des élèves, ainsi que de leurs employeurs potentiels, dans l'identification et la mise en œuvre des **modalités de financement des études**.
- **Le renforcement de notre engagement en faveur de l'apprentissage dans le cadre de la formation aide-soignante, levier permettant de d'élargir notre capacité de formation en lien étroit avec les employeurs du territoire.**
- La consolidation du dispositif de formation hybride (en présentiel et à distance), mis en place depuis février 2023, afin de s'adapter au parcours spécifiques, aux acquis et aux contraintes de certains apprenants.
- Le développement de la formation continue, comprenant notamment la mise à niveau des compétences des Aides-Soignants diplômés avant juin 2021 et le renforcement de la formation en gérontologie.

4 OBJECTIFS GLOBAUX DE FORMATION

Tout au long de la formation, les apprentissages s'organisent autour du projet professionnel de l'élève.

Les acquisitions attendues tiennent compte de ses attentes, de sa motivation et de ses aptitudes personnelles.

La formation vise ainsi à permettre à chaque apprenant :

- D'identifier ses attentes en lien avec la formation et le métier d'aide-soignant,
- De repérer ses sources de motivation,
- D'évaluer ses points forts et les axes d'amélioration à développer.

Objectifs de la formation

La formation met l'accent sur la professionnalisation des élèves aides-soignants. Elle vise à les préparer à leurs responsabilités, à la polyvalence des situations de soins, ainsi qu'à l'adaptation dans divers contextes d'exercice.

Les compétences développées s'articulent autour des 11 compétences du référentiel métier :

- **Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale**, en personnalisant l'accompagnement selon sa situation personnelle et contextuelle et en apportant les réajustements nécessaires.
- **Identifier les situations à risque**, mettre en œuvre les actions de prévention adaptées et en évaluer l'efficacité.
- **Évaluer l'état clinique d'une personne** à tout âge de la vie pour adapter sa prise en charge.
- **Réaliser des soins adaptés** à l'état clinique de la personne.
- **Accompagner la personne dans ses déplacements et dans son installation** en mobilisant ses ressources et en appliquant les techniques de mobilisation sécuritaires.
- **Établir une communication adaptée** avec la personne et son entourage pour les informer et les accompagner.

- **Informer et former les pairs**, les stagiaires et les autres professionnels.
- **Assurer l'entretien des locaux et du matériel** en tenant compte des risques associés.
- **Détecter et gérer les anomalies ou dysfonctionnements** liés aux matériels et aux locaux de soins.
- **Rechercher, traiter et transmettre**, les informations, quel que soit l'outil utilisé et les modalités de communication, afin d'assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.
- **Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle** et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques.

Place de l'élève dans la formation

L'élève, acteur de sa formation, doit développer sa capacité d'adaptation à son environnement socioprofessionnel. Il s'engage dans une démarche de progression continue, tant sur le plan technique que relationnel, dans un esprit de collaboration et de travail en équipe.

5 METHODES PEDAGOGIQUES

Le dispositif de formation vise à accompagner l'élève vers l'autonomie et la compétence, en développant son sens de l'initiative et sa créativité afin de garantir un exercice professionnel responsable.

5.1 Les méthodes pédagogiques

Différentes méthodes pédagogiques sont utilisées pour diversifier les apprentissages et favoriser l'acquisition des compétences :

- **Cours magistraux** : bien que présentant quelques limites, utilisés pour transmettre des informations à un grand nombre de personnes en un temps réduit.
- **Classe inversée** : recherches individuelle ou en groupe autour d'une thématique, suivi d'une restitution collective. Cette méthode, privilégiée lors des TD, favorise la réflexion, la confrontation des représentations et l'auto questionnement.
- **Analyse de cas concrets ou situations cliniques** : mobilisation des connaissances et développement du raisonnement clinique par un travail collectif ou individuel, puis une mise en commun.
- **Simulation et jeux de rôle** : chambre des erreurs, ateliers pratiques et séances de simulation animés par les formateurs et des professionnels de terrain, réalisés en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.
- **TD partagés** avec les étudiants infirmiers pour développer l'inter professionnalité.
- **Immersion au sein d'établissements médico-sociaux** : projet d'animation en EHPAD.
- **Tables rondes** : échanges directs avec des professionnels.
- **Travaux Personnels Guidés (TPG)** : accompagnement de l'apprenant dans son travail personnel (travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, ...).
- **Analyse de pratiques professionnelles** : retour collectif sur des situations vécues en stage (analyse – compréhension - acquisition).
- **Supports multimédia** : films, vidéos, tableaux interactifs, outils numériques...).
- **Plateforme numérique AS 3.0** : Plateforme régionale numérique permettant une pédagogie interactive .
- **Enseignement distanciel** notamment pour les enseignements du numérique en santé.

Ces méthodes permettent développer les compétences techniques, de favoriser l'autoévaluation et d'instaurer un apprentissage progressif en petits groupes.

5.1.1 Les évaluations formatives

Elles visent à soutenir l'apprentissage en aidant l'élève à :

- Repérer et corriger ses erreurs,
- Réguler ses méthodes d'acquisition,
- Renforcer sa réussite,
- Adopter une posture réflexive grâce à l'auto-évaluation

Elles peuvent prendre la forme de :

- Evaluations théoriques,
- Evaluations de mi- stage lors des rencontres tripartites,
- Mises en situation professionnelle formatives par le tuteur de stage (évaluer de façon ponctuelle les compétences professionnelles du stagiaire dans les différentes dimensions du soin).

5.1.2 Les évaluations normatives

Elles sont organisées conformément à l'Arrêté du 10 juin 2021, relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant.

- Les compétences sont évaluées en Institut et sur le terrain, avec possibilité d'évaluations en situations simulées.
- La compensation des notes est appliquée au sein d'un même bloc de compétences (lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient).
- En cas de non validation d'un bloc de compétences, une session de rattrapage par année d'inscription dans la limite de deux sessions aux évaluations par année d'inscription, est organisée selon les mêmes modalités que la session initiale. La note retenue est la meilleure note obtenue entre la session d'évaluation initiale et celle de rattrapage, y compris si l'élève est redoublant.

Le formateur référent effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences », à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation.

- En cas de non-validation de compétences en milieux professionnels, une période de stage de rattrapage des compétences par année d'inscription en formation dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique est organisé.

La Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats¹³ se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieu professionnel constitutives de la formation soit les 4 périodes pour un parcours complet.

5.1.3 Le suivi pédagogique

Un accompagnement individualisé soutient l'élève tout au long de son parcours :

¹³ Art. 9 bis de par l'Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Compte-tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé est introduit ainsi que la mise en place de travaux personnels guidés pour assurer la réussite des élèves :

L'objectif étant :

- De mieux cibler les difficultés des élèves
- De définir des préconisations pédagogiques
- De mettre en place un accompagnement personnalisé au regard des difficultés présentées

Le suivi pédagogique individualisé (SPI), d'une durée de 7 heures par an, vise l'accompagnement du professionnel en devenir dans la construction de son identité et de son projet professionnel. Il est le pilier d'une formation personnalisée, favorise la co-construction et l'autoformation. Il permet de mesurer l'évolution de l'élève.

Le suivi pédagogique individuel doit permettre à l'élève :

- D'identifier ses points forts et ceux à améliorer
- D'élaborer son projet professionnel

Que ce soit à l'institut de formation ou en stage, le parcours d'apprentissage de chaque élève va être étudié au regard :

- Des connaissances acquises
- Des actes/activités réalisés
- Des comportements de l'élève observés
- Des compétences acquises

Les éléments sont tracés dans le dossier informatisé de l'élève.

Des rendez-vous complémentaires peuvent être proposés en fonction des difficultés d'apprentissage.

L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) a pour finalité de réaliser dans les trois premiers mois de la formation un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation. Il s'agit de développer des méthodes de travail adaptées aux exigences de la formation, d'identifier les ressources de l'élève et enrichir le socle des compétences clés, et de développer les compétences numériques et bureautiques. Le projet pédagogique des API est réactualisé annuellement.

Avec l'entrée en vigueur de l'Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, ce dispositif peut être complété de 35 heures maximum complémentaires, notamment pour les élèves bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation, prescrites par un contrat pédagogique.

5.2 Des projets spécifiques

5.2.1 Forum de l'emploi

Rencontres entre élèves et professionnels pour découvrir les différents lieux d'exercice et de se projeter dans le futur métier.

5.2.2 Apprentissage par la simulation

Utilisation de la réalité virtuelle avec un axe fort sur les modes de relation et de communication aux personnes, aux situations et aux contextes, notamment auprès des sujets âgés présentant des troubles cognitifs, des personnes en situation de handicap.

Casques de réalité virtuelle et travaux pratiques avec du matériel de simulation au vieillissement sont organisés afin de faire évoluer la représentation de la personne âgée et de la personne en situation de handicap.

Notre établissement de rattachement a introduit depuis 2019 la réalité virtuelle comme support de formation à la gestion de la violence en psychiatrie. Ce support est une expérience inédite qui permet aujourd'hui au personnel soignant de se former et de s'entraîner à détecter et gérer les situations dangereuses, en toute sécurité.

L'utilisation d'environnements immersifs en complément de l'enseignement par la simulation en santé contribue à :

- Accélérer et sécuriser les apprentissages
- Mobiliser les acquis en contexte simulé,
- Soutenir la prise de décision.

5.2.3 Digitalisation des modules du référentiel de formation, à travers une approche pédagogique innovante

L'IFAS s'est engagé avec la région Sud dans la digitalisation du référentiel de formation.

Depuis 2023, expérimentation d'un enseignement hybride (enseignement réalisé à distance dans la limite de 70% de la durée totale de la formation théorique), dans le cadre d'une 2^{ème} rentrée.

L'objectif premier étant d'être attractif, et de permettre aux élèves en situation de redoublement, en cursus partiels, d'accéder rapidement à la diplomation, et aux élèves en cursus complet, une flexibilité d'organisation.

Les temps de présentiel sont réservés aux accompagnements pédagogiques individualisés, notamment en début de formation afin de s'assurer des connaissances nécessaires de l'outil numérique, au tutorat collectif et individuel, au suivi régulier et individualisé lors des temps forts d'enseignements théoriques identifiés chaque semaine, aux enseignements en travaux pratiques, aux régulations de travaux (cas cliniques/ concrets) et aux évaluations théoriques et pratiques.

L'hybridation des enseignements revêt ainsi un très grand nombre de formats, en cohérence avec les objectifs pédagogiques : documents déposés sur une plate-forme, vidéos asynchrones, classes virtuelles, webinaires, tutorat à distance, etc. La liberté pédagogique s'exerce dans toute sa diversité en présentiel comme à distance. La qualité et l'exigence des formations restent identiques.

Ce dispositif de formation hybride (synchrone/asynchrone) développe autonomie, responsabilité et maîtrise des outils numériques.

5.2.4 Projets d'animation au sein des EHPAD partenaires

Organisation d'ateliers en groupes restreints, en lien avec le module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale, pour sensibiliser les élèves à l'importance des activités d'accompagnement à la vie sociale, en partageant une expérience avec les résidents, au travers de la co animation d'ateliers.

Cette démarche d'animation participe à la validation du module.

5.2.5 Ateliers d'Education à la Santé

Animations menées par les étudiants infirmiers de 2^{ème} année dans le cadre de l'UE 5.04 du semestre 4 – Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires, sur des thématiques de santé publique sur une ½ journée (Prévention du risque de chute, contention, alimentation...).

Elles impliquent activement les élèves aides-soignants, qui dans le cadre du module 6, réaliseront une démarche de santé publique à destination des élèves infirmiers présents sur site le jour de l'action.

5.2.6 Inter professionnalité

Partenariat avec les enseignements de l'UE 3.03.S3 - Organisation du travail et inter professionnalité de la formation IDE et avec le Module 10 « Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques.

Les échanges visent à clarifier les rôles, à développer la collaboration et favoriser la place du patient partenaire.

5.2.7 Numérique en santé

Dès septembre 2025, intégration obligatoire d'un enseignement spécifique au numérique en santé, adossé au Module 9 - Traitement des informations - du bloc de compétences 5 « Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/ gestion des risques »

L'évaluation de ces enseignements est intégrée dans l'évaluation du module concerné.

6 LE PROGRAMME DE FORMATION

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant valide l'acquisition et la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification.

Ce diplôme est délivré après avoir suivi l'intégralité de la formation, validé les cinq blocs requis, ou bénéficié d'éventuelles équivalences de compétences, d'allègements partiels ou complets de certains modules de formation, ou encore par validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel de certification précise, pour chaque bloc, les compétences attendues ainsi que leurs critères d'évaluation.

Le référentiel de formation détaille quant à lui les modalités d'acquisition et d'évaluation des compétences, les contenus et durée des modules de formation théorique, ainsi que les objectifs des périodes de suivi de la formation en milieu professionnel.

La formation se compose de 44 semaines au total, soit 1 540 heures, réparties en 770 heures (22 semaines) d'enseignement théorique et 770 heures (22 semaines) d'enseignement clinique.

6.1 ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE

Formation théorique : 770 h (22 semaines)

La formation peut être suivie en continue ou discontinue, sur une période maximale de 2 ans (hors VAE), formation sur 18 mois pour les apprentis (16 mois dans notre IFAS).

L'enseignement théorique est possible à distance, jusqu'à 70% de la durée totale de la formation théorique, en fonction des modules, après avis de l'instance compétente.

La formation est articulée autour de 5 blocs de compétences, dans lesquels sont répartis 10 modules de formation :

- **Bloc 1 – Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale**
 - Module 1. – Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AS
 - Module 2. Repérage et prévention des situations à risque

- **Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**
 - Module 3. – Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AS
 - Module 4. – Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AS
 - Module 5. – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- **Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**
 - Module 6. – Relation et communication avec les personnes et leur entourage
 - Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
- **Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**
 - Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
- **Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**
 - Module 9. – Traitement des informations
 - Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9. – Traitement des informations	35 h
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

Dispositif d'accompagnement des apprenants

- **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)** : 35 h dans les trois premiers mois de la formation.
- **Suivi pédagogique individualisé**: 7 h réparties tout au long de la formation.
- **Travaux personnels guidés (TPG)** : 35 h intégrées aux différents modules.

Cette organisation garantit un équilibre entre acquisition de savoirs théoriques, compétences pratiques et accompagnement individualisé tout au long du cursus.

Les enseignements sont dispensés par l'équipe pédagogique composée de 3 formateurs - Cadres de santé, IDE titulaires d'un master 2, ainsi que par des intervenants extérieurs. Ces derniers sont des professionnels du secteur sanitaire et social, sélectionnés pour leurs compétences et expertises spécifiques.

Gestion des absences sur les enseignements théoriques

Conformément à l'art. 6 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-soignant, « *la durée d'absence en formation ne doit pas excéder 5% du volume total de la durée de la formation* ».

Toute absence doit obligatoirement être justifiée.

Tout absence non justifiée supérieure à 21h donnera lieu à un entretien préalable pouvant aboutir à un avertissement.

Compte tenu de l'augmentation constatée des absences, il est indispensable de mettre en place des modalités de rattrapage des cours théoriques. Ainsi :

- ✓ Pour toute absence justifiée, un aménagement pourra être proposé, notamment sous forme de suivi à distance.
- ✓ Afin de garantir l'acquisition des connaissances théoriques, des travaux complémentaires devront être réalisés avant l'évaluation du module concerné par ces absences.

En cas de dépassement du seuil d'absences autorisé, et malgré les modalités de rattrapage mises en œuvre, un stage complémentaire obligatoire pourra être organisé durant la période estivale, afin de compenser le volume horaire manquant et permettre la présentation à la session de diplomation suivante.

Tableau des répartitions de la prise en charge des MODULES de la Formation A.S.

Bloc	Modules	Responsables projet/modules	Heures
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	M. CANO LLANOS A. HMIMID	147
	Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque	A. HMIMID M. CANO LLANOS	21
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 -Evaluation de l'état clinique d'une personne	M. CANO LLANOS A.HMIMID	77
	Module 4 -Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	A. HMIMID M. CANO LLANOS	182
	Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	M. CANO LLANOS E.GENETAY	35
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	E. GENETAY A. HMIMID	70
	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	E. GENETAY M. CANO LLANOS	21
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	A. HMIMID M. CANO LLANOS	35
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9. – Traitement des informations	E. GENETAY M. CANO LLANOS	35
	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	E. GENETAY A. HMIMID	70
	TOTAL GENERAL		693

ORGANISATION DES EVALUATIONS SESSION 1

BLOC	MODULES	MODALITES
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 - Accompagnement de la personne dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation d'animation en EHPAD - Rendu de travaux
	Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque	Etude de situation d'accompagnement d'une personne avec repérages et prévention des risques - DST
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation avec évaluation de l'état clinique d'une personne, mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement - DST
	Module 4 - Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement	
	Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Pratique simulée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situation - DST
	Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Présentation orale en groupe restreint
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Pratique simulée
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9 - Traitement des informations	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel - DST
	Module 10 - Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques	

6.1.1 ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La formation en milieu professionnel représente 770 h, soit 22 semaines de 35 heures.

Elle constitue un temps d'apprentissage privilégié, permettant aux élèves de développer des compétences par la pratique des soins.

L'organisation des stages relève de la compétence de l'institut de formation en collaboration, en lien avec les responsables des structures d'accueil.

Selon la progression de l'élève dans l'acquisition des compétences, le parcours de stage est ajusté si nécessaire.

Les objectifs pédagogiques sont définis par l'équipe pédagogique.

Quatre périodes de stages en milieu professionnel doivent être effectuées :

Trois stages de 5 semaines, chacun dédié à l'exploration des trois missions de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie,
- Collaborer à la mise en œuvre des projets de soins personnalisés, dans le cadre de son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et participer au raisonnement clinique interprofessionnel, dans différents contextes de soins (état de santé altéré en phase aiguë ou stabilisé).

Un stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel, ainsi que le renforcement des compétences en vue de la validation des blocs de compétences. Ce stage doit être effectué en continu et ne peut être fractionné.

Ces périodes peuvent avoir lieu dans différentes structures, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social : établissements de santé, services d'hospitalisation à domicile, structures d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours de stage inclut obligatoirement :

- **Une période auprès de personnes en situation de handicap (physique ou psychique),**
- **Une période auprès de personnes âgées.**
- **Au moins une expérience de travail de nuit et le week-end.**

Dans le cadre de l'apprentissage, les stages peuvent s'effectuer au sein ou en dehors de la structure employeur. Ils sont complétés par des mises en situation professionnelles visant également à développer et valider l'ensemble des compétences.

Pour les élèves bénéficiant d'équivalences de compétences et allègements de formation, les lieux de stages sont selon l'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Le suivi et l'évaluation de la progression dans l'acquisition des compétences sont assurés par le **portfolio**, garantissant la traçabilité des acquisitions nécessaires à la validation de chaque bloc de compétences.

Durant le parcours, **deux visites de stage** sont prévues pour chaque élève, afin d'évaluer ses connaissances, son positionnement et son assiduité, notamment lors du dernier stage. En cas de difficulté, des visites supplémentaires peuvent être organisées en collaboration avec le tuteur de stage.

Le diplôme d'Etat est enregistré **au niveau IV du cadre national des certifications professionnelles**.

7 LES PROMOTIONS ENTRANTES EN 2025

La capacité d'accueil en cursus intégral, fixée annuellement par le Conseil Régional, est de 57 places pour l'IFAS Ste Marie depuis la rentrée de septembre 2025. Ces places sont réparties ainsi : 25 places pour la rentrée du premier trimestre de l'année civile et 32 places pour la rentrée de septembre.

Les personnes titulaires de l'un des diplômes ou titres ci-après peuvent bénéficier de dispenses ou d'allègement de parcours¹⁴ :

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (ARM)
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier(DEA)
- Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » (Bac Pro ASSP)
- Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires » (Bac Pro SAPAT)
- Diplômes ou certificats mentionnés aux articles D.451-88 et D.451-92 du code de l'action sociale et des familles
 - * DE d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)
 - * DE d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)
 - * Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile
 - * Mention complémentaire d'aide à domicile (MCAD)
 - * DE d'Aide Médico-Psychologique(DEAMP))
- Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles (TP ADVF)
- Titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social (TP ASMS)

7.1 Promotion de Septembre 2025-2026

Les équivalences et allègements de cette promotion concernent principalement des élèves et ou apprentis titulaires des diplômes ou titres suivants :

- Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » (Bac Pro ASSP)
- DE d'accompagnant éducatif et social (DEAES)
- DE d'auxiliaire de puériculture(DEAP)
- Agents des Services Hospitaliers Qualifiés (ASHQ)

Afin de répondre aux impératifs pédagogiques et financiers, l'organisation de la formation repose sur les principes suivants :

- Les modules de formation sont dispensés aux mêmes dates que pour les élèves en cursus complet; les élèves en cursus allégés et les apprentis sont intégrés au groupe d'élèves en cursus complet pour toutes les heures d'enseignement

¹⁴ Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

- Des temps de formation spécifiques sont programmés au sein de chaque module pour permettre d'évaluer et ou d'approfondir des connaissances
- Des synthèses de certains domaines de formation sont mises à disposition afin que les élèves puissent s'approprier ou approfondir les connaissances. Tous les cours sont disponibles via un portail pédagogique en ligne.

7.2 Formation blended learning sur la deuxième rentrée

Le **Blended Learning** est une modalité pédagogique innovante qui combine enseignement en présentiel et apprentissage à distance via des outils numériques.

Ce dispositif offre aux apprenants la possibilité de progresser à leur rythme tout en bénéficiant des apports théoriques, de l'accompagnement et de l'interaction avec les formateurs.

Une deuxième rentrée, au cours du premier trimestre de l'année civile est programmée sur cette modalité pédagogique.

L'enseignement théorique se déroule partiellement à distance, dans la limite de 70% de la durée totale de la formation théorique conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 modifié, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Le public concerné est le même que pour les autres promotions :

- Elèves en cursus complet
- Elèves en situation de redoublement
- Candidats titulaires d'un titre ou diplôme ouvrant droit à des équivalences/allégements d'enseignement dans le cadre du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Personnes disposant d'expériences professionnelles validées, engagées dans une démarche de VAE
- Elèves en situation d'apprentissage

Modalités de validation

- Présence obligatoire en distanciel et en présentiel (enseignements théoriques et pratiques et en milieu professionnel, selon un planning de formation personnalisé établi
- Réussite à l'ensemble des évaluations, couvrant les 11 compétences du référentiel, validées en institut et en milieu professionnel

Modalités de suivi et d'accompagnement des apprenants :

- Un accompagnement sous forme de tutorat collectif et individuel
- Un suivi régulier et individualisé lors des temps forts identifiés chaque semaine d'enseignements théoriques : début de semaine, test de connaissance des pré requis et en fin de cours, en milieu de semaine puis en fin de semaine

La formation est planifiée selon un calendrier de formation individualisé (cursus complets, partiels, VAE, ...), communiqué en début de formation et susceptible d'adaptations.

Les principes pédagogiques de ce format respectent la structuration et l'articulation des 10 modules de formation prévu par le référentiel. :

- L'enseignement théorique est réalisé à distance en fonction des modules, dans la limite de 70% de la durée totale de la formation théorique.
- L'enseignement des pratiques professionnelles en présentiel et en stage en milieu professionnel

Engagement de l'apprenant

- ✓ Clarifier son projet professionnel et sa motivation pour la profession d'Aide-Soignant,
- ✓ Etre **acteur de sa formation** ; implication, régularité, participation active en e-learning et en présentiel.

7.3 Promotion DEAS en 2 ans - Septembre 2025/2027

Une promotion spécifique de 13 élèves débute en septembre 2025, dans le cadre d'une formation au DEAS en 2 ans.

Ces élèves sont salariés et financés par leur employeur. Ils peuvent également bénéficier de dispenses ou d'allègement en fonction de leur parcours antérieur. Les profils concernés dans cette promotion sont notamment :

- Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne » (Bac Pro ASSP)
- DE d'accompagnant éducatif et social (DEAES)
- Agents des Services Hospitaliers Qualifiés (ASHQ)

Afin de répondre aux besoins du terrain, des employeurs et des salariés, une **formation aide-soignante innovante en 2 ans est ouverte pour la rentrée 2025**. Elle s'adresse exclusivement à des salariés.

Cadre réglementaire

Conformément à l'art. 2 de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant « *la formation peut être suivie de façon continue ou discontinue sur une période maximale de deux ans* ».

Déroulement

Durée maximale : 2 ans soit 92 semaines.

Volume horaire total de 1 540 heures d'enseignement, réparties entre enseignement théorique et pratique.

Les stages seront réalisés en priorité dans les établissements financeurs, avec compléments dans nos établissements partenaires afin d'être en adéquation avec les exigences du référentiel.

Dates clés

Début de cette formation : **25/08/2025**

Fin de formation : **09/07/2027**

Présentation devant la session du jury du DEAS **juillet 2027**.

Organisation théorique

Enseignements en présentiels ; **chaque jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**, soit 8 heures par semaine.

Ce format permet une organisation optimale de l'alternance, tout en assurant une présence régulière à l'IFAS et en offrant une continuité pédagogique.

Des cours complémentaires en distanciel et en e-learning sont intégrés à la formation, notamment sur le numérique en santé (module 9). Ces modules pourront être programmés pendant les périodes de congés spécifiques employeurs.

8 FORMATION CONTINUE ET DISPOSITIFS SPECIFIQUES

8.1 Formation continue

Depuis juin 2025, L'IFAS Sainte Marie organise **une formation destinée aux aides-soignants diplômés avant 2021.**

Conformément à l'Arrêté du 26 février 2025 relatif à la mise à jour des compétences, ce dispositif organisé sur 3 jours (21 heures) associe théorie et pratique et poursuit plusieurs objectifs :

- Actualiser les connaissances et acquérir les nouvelles pratiques de soins
- Réactiver et valoriser les acquis antérieurs des professionnels
- Intégrer les évolutions réglementaires du métier d'aide-soignant.

8.2 Partenariats et projets

8.2.1 Projet de double diplomation DEAES /DEAS

En collaboration avec HETIS (Haute Ecole du Travail et de l'Intervention Sociale) et avec le soutien de la Région Sud via le Fond d'Expérimentation DEFIM, un parcours innovant sera proposé pour **la rentrée de septembre 2026.**

Il permettra aux titulaires du Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES) d'accéder au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) par un cursus allégé, intégrant VAE et compléments de formation, notamment sur le Bloc 2.

Ce projet vise :

- À renforcer l'attractivité et la montée en compétences des métiers d'Aide-soignant et d'accompagnant Educatif et social
- A développer une culture professionnelle transversale entre les secteurs sanitaire et médicosocial, au service des personnes vulnérables

8.2.2 Engagement dans les Cordées de la Réussite

Depuis septembre 2024, l'établissement participe au dispositif des Cordées de la réussite en partenariat avec HETIS.

Objectifs :

- Sensibiliser collégiens et lycéens aux métiers du soin et du travail social,
- Favoriser une meilleure connaissance des parcours de formation et des évolutions professionnelles possibles
- Préparer les futurs apprenants aux réalités des stages et aux spécificités pédagogiques de nos filières

Les formations qui y conduisent relèvent de différents niveaux de qualification, ce qui constitue un atout en termes d'attractivité. Elles offrent de réelles perspectives d'évolution et la possibilité de construire un parcours professionnel durable. Toutefois, les cursus et les voies d'accès restent encore peu connus.

Par ailleurs, les élèves qui s'orientent vers nos filières peuvent être déstabilisés au cours des premiers mois, car les modalités pédagogiques mises en œuvre diffèrent sensiblement de celles qu'ils ont connues dans leur scolarité antérieure. De plus, les réalités professionnelles auxquelles ils sont confrontés lors des stages peuvent s'avérer difficiles, voire décourageantes. Un accompagnement adapté dans cette phase de découverte permettrait de conforter leur projet et de limiter les ruptures de parcours dues à une préparation insuffisante ou à une appréhension erronée des exigences du métier.

Enfin, la distinction entre les champs social et sanitaire, souvent perçus comme proches et parfois confondus, demeure délicate pour certains futurs étudiants. Un travail d'accompagnement en amont de leur orientation apparaît donc nécessaire pour leur permettre de se positionner plus clairement et plus sereinement.

Des actions concrètes sont mises en place : rencontres avec des professionnels, participation à des événements, découverte des environnements de formation.

Deux établissements sont déjà partenaires (Lycée Les Palmiers et Lycée de La Providence sur Nice). Les conventions avec le lycée LP Magnan de Nice et le Lycée Francis de Croisset à Grasse sont en cours.

8.3 Dispositif spécifique après une interruption de formation en soins infirmiers supérieure à 3 ans

Conformément à l'Arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant [...] et à l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant [...], Art. 2 - III. - *Les étudiants souhaitant obtenir le diplôme d'Etat d'aide-soignant après une interruption de formation supérieure à trois ans doivent suivre une formation d'actualisation des connaissances dans un institut de formation d'aide-soignant. La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves de l'institut de formation d'aide-soignant détermine les blocs de compétences à valider par le candidat lors de cette formation.*

Public concerné

- **Étudiants en soins infirmiers admis en 2^{ème} année de formation IDE, ayant interrompu leur formation depuis plus de 3 ans**, n'ayant pas fait l'objet d'une exclusion de l'IFSI (ou après avis du Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires), **titulaires de l'attestation de formation aux gestes d'urgence de niveau 2 en cours de validité (ou d'un équivalent reconnu par le Ministère chargé de la Santé)**

Organisation choisie par l'IFAS Sainte Marie :

- Entretien initial dans les 15 jours suivant la demande pour évaluer le parcours, expérience et acquis.
- Evaluation écrite des connaissances attendues en lien avec les Blocs de compétences du référentiel de formation aide-soignant, et mise en situation pratique.
- Projet de formation personnalisé si les compétences minimales ne sont pas atteintes, soumis à la Section pédagogique.

Dispositif pédagogique

- Enseignements hybrides (présentiel et plateforme en ligne)
- Stage de 2 semaines si les connaissances attendues dans le cadre des blocs de compétences 1 et 2 du référentiel de formation ne seraient pas atteintes, accompagné d'une rencontre tripartite
- Suivi par un formateur référent, avec bilans réguliers sur les connaissances et savoirs pratiques exigibles pour la délivrance de l'attestation nécessaire au dossier du candidat.

Temps de regroupement en présentiel pour ;

- Evaluer les connaissances et pratiques acquises
- Mesurer l'acquisition des savoirs sur la plateforme
- Evaluer la progression individuelle et collective des candidats
- Des mises en situation en atelier de simulation.

Un suivi du temps de travail des apprenants sur la plateforme sera réalisé.

Si le stage clinique est prescrit, il se déroulera soit chez l'employeur, soit dans la discipline nécessaire à l'actualisation des connaissances (situation des candidats en intérim ou relevant de France travail). Ce stage complémentaire ciblera les compétences à valider.

L'accès en ligne couvrira les contenus de l'ensemble des modules d'enseignements.

L'ensemble de ces éléments permettra de donner un avis favorable à la dispensation de l'attestation en vue de l'obtention du DEAS.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ARDOINO Jacques (1992). L'approche (plurielle) multi référentielle des situations et des pratiques sociales, Pratiques de Formation-analyse, Formation permanente, 23.
- BERTRANT et AZROUR Réapprendre à apprendre au collège, à l'université et en milieu de travail, 2ème édition, Montréal, Guerin, p.64
- DE MONTMOLLIN M. L'intelligence de la tâche. Eléments d'ergonomie cognitive. Berne : PeterLang, 1986.
- DUBAR, C, (2000), La socialisation, Paris, Armand Colin, p. 139-142
- DURKHEIM, E (1897), De la division du travail social, Paris, Les Presses universitaires de France, 8e édition, 1967, 416 pages.
- GUILBERT Jean-Jacques : Guide pédagogique pour les personnels de santé - 6ème édition - O.M.S 1990 - pages 1-19
- HAMELINE Daniel. Les objectifs pédagogiques en formation initiale et en formation continue. Ed.ESF, 2005. (Collection Pédagogie).
- HENDERSON, Virginia (1969) Principes fondamentaux des soins infirmiers. S. Karger, Basel Suisse
- JOANNERT Philippe. Compétences et socioconstructivisme. Perspectives en éducation et formation. 2002
- LERBET, G. (1993), Alternance et cognition. Education permanente (N°115) p.72
- LE BOTERF, G., (2004), Construire les compétences individuelles et collectives, Editions d'Organisation.
- LE BOTERF, G., (1998), L'ingénierie des compétences, Edition d'Organisation
- LE BOTERF Guy. Apprendre de l'expérience. 4ème édition Paris : Eyrolles, 2006. p. 113-145.
- LE BOUEDEC G. et al, in: « L'accompagnement en éducation et formation. Un projet impossible? », Edition l'Harmattan, 2001, page 48.
- LENHART, V, (2007), Les responsables porteurs de sens, Paris, Ed. Insep consulting
- LENHART, V, (2008), Au cœur de la relation d'aide, Paris, Inter Editions
- LEPLAT J. Les compétences en ergonomie. Toulouse Octares Edition 2001. (Collection Travail et Activité Humaine)
- LIPIANSKY E.M., Identité et communication : l'expérience groupale, Ed.PUF, 1997
- MEIRIEU Ph. et DEVELAY M., (1995), Emile revient vite ... ils sont devenus fous, Paris, E.S.F.
- PERRENOUD Philippe. Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. Issy les Moulineaux : ESF, 2008, 218p.
- RICOEUR, P., (1990), Soi-même comme un autre, Paris, Seuil, coll. Point essais. 424 p. Source : RUSZNIEWSKI, M. (2012), le groupe de parole à l'hôpital. Paris : Dunod
- SAMURÇAY R., PASTRE P. La conceptualisation des situations de travail dans la formation des compétences. In LEPLAT J. & DE MONTMOLLIN M. (Eds.),
- VIAL M. (2001) Se former pour évaluer, se donner une problématique et élaborer des concepts. Bruxelles : De Boeck
- VILLENEUVE L. (sous la direction de), Accompagner des étudiants, De Boeck, p 158

REVUES

DEVELAY Michel. Le statut des savoirs dans la pédagogie de l'alternance in l'alternance pour des apprentissages situés. Education Permanente, 2007, n° 172, p 15-25

DEVELAY Michel. La pédagogie du sens. Recherche en soins infirmiers, 1997, n° 51, p 42-47.

GEAY André. L'alternance comme processus de professionnalisation : implications didactiques.

Education Permanente, 2007, n° 172, p 27-38

MALGLAIVE Gérard, Les rapports entre savoirs et pratiques dans le développement de capacité d'apprentissage des adultes. Education permanente 1998, n° 92, p. 50-53

PERRENOUD Philippe, vers des démarches didactiques favorisant une régulation individualisée, 1993

VIAL Michel. Travailler les valeurs professionnelles ou comment se professionnaliser. SOINS, 2005, n° 53, p 33-36.

AUTRES

Normes de qualité pour la pratique des soins infirmiers - Guide du Service de Soins Infirmiers Sept 2001 (2ème Edition-. P. 8 et 9)

Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST)

Loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie

ANNEXES